

Version 1.0
Rédigé le 28.05.2018
Révision le -

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit Greentec Fer 4-0-14 + 9 Fe

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Engrais pour gazon

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société fenaco société coopérative
Semences UFA ESPACES VERTS
CH-8401 Winterthur / Wülflingen
Tél: 058 433 76 76
Fax: 058 433 76 80
E-Mail: espacesverts@fenaco.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service de consultation officiel Tox Info Suisse, Freiestrasse 16, 8032 Zürich, info@toxinfo.ch
Numéro d'appel en cas d'urgence 145
Numéro d'appel pour renseignements 044 251 66 66

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Dangers physiques Non classé
Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 – H315, Eye Irrit. 2 – H319
Dangers pour l'environnement Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Attention
Mention de danger H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mention de mise en garde P280 Porter des gants de protection, des habits de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Lors de port de lentilles de contact, si possible les enlever. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 En cas d'irritation des yeux: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Autres dangers Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges***Ferrous sulfate heptahydrate*

Part 10-30 %
Numéro CAS 17375-41-6
Numéro CE 605-688-1
Classification Acute Tox. 4 – H302
Skin Irrit. 2 – H315
Eye Irrit. 2 - H319
Numéro d'enregistrement Reach 01-2119513203-57-XXXX
CPE (classe de pollution des eaux) 1

Superphosphate simple

Part 10-30%
Numéro CAS 8011-76-5
Numéro CE 232-379-5
Numéro d'enregistrement Reach 01-2119488967-11-XXXX
Classification Eye Irrit. 2 – H319
Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi ; R41

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

3.3 Remarques

Les données présentées sont conformes aux dernières directives CE.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de graves symptômes ou une gêne persistante.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter tout de suite un médecin.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de graves symptômes ou une gêne persistante.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Lors de port de lentilles de contact, si possible les enlever. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter tout de suite un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut causer des irritations de la gorge avec un sentiment d'oppression dans la poitrine.
Ingestion	Peut causer des douleurs et rougeurs de la bouche et de la gorge.
Contact cutané	Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs et des irritations.
Contact avec les yeux	Irritation et rougeurs, suivies d'une vision floue. Larmolement abondant des yeux. Peut causer de graves lésions.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux de premiers secours ou traitements particuliers

Général	En cas de doute, consulter un médecin.
Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Les moyens d'extinction doivent être adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Gaz ou vapeurs toxiques.
----------------------------------	--------------------------

5.3 Conseils pour la lutte contre l'incendie

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et les enlever de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers.	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter que le produit renversé se déverse dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
---	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Récupérer le produit déversé et le livrer dans des conteneurs fermés à un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter l'écoulement du produit dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
-----------------------	---

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections	Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
-------------------------------	---

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations	Ouvrir le récipient avec soin pour éviter de générer de la poussière. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et le visage après manipulation.
Mesures générales d'hygiène au travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr en tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Classe de stockage	Classe de stockage 11/13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) conforme(s) finale(s)	Les utilisations conformes pour cette préparation sont détaillées en Section 1.2.
--------------------------------------	---

SECTION 8 : Limitation et contrôle de l'exposition / équipement de protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Ferrous sulphate heptahydrate (CAS: 17375-41-6)**

DNEL

Industrie – Cutanée	Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/kg kg/jour
Industrie – Cutanée	Court terme Effets systémiques: 0.57 mg/kg kg/jour
Population en général – Inhalatoire	Long terme Effets systémiques: 0.5 mg/m ³
Industrie – Inhalatoire	Long terme Effets systémiques: 2.01 mg/kg kg/jour
Industrie – Inhalatoire	Court terme Effets systémiques: 2.01 mg/m ³
Population en général – Inhalatoire	Court terme Effets systémiques: 0.5 mg/m ³
Population en général – Cutanée	Long terme Effets systémiques: 0.29 mg/kg kg/jour
Population en général – Cutanée	Court terme Effets systémiques: 0.29 mg/kg kg/jour
Population en général – Orale	Long terme Effets systémiques: 0.29 mg/kg kg/jour
Population en général – Orale	Court terme Effets systémiques: 0.29 mg/kg kg/jour
PNEC	
Sédiments (eau douce)	49.5 mg/kg
Sédiments (eau de mer)	49.5 mg/kg
Sol	55.5 mg/kg

8.1.2 Superphosphate simple (CAS: 8011-76-5)

DNEL

Travailleurs – Inhalatoire	Long terme Effets systémiques: 3.1 mg/m ³
Travailleurs – Cutanée	Long terme Effets systémiques: 17.4 mg/kg kg/jour
Population en général – Inhalatoire	Long terme Effets systémiques: 0.9 mg/m ³
Population en général – Orale	Long terme Effets systémiques: 2.1 mg/kg kg/jour
Population en général – Cutanée	Long terme Effets systémiques: 10.4 mg/kg kg/jour
PNEC	
Eau douce	1.7 mg/l
Eau de mer	0.17 mg/m ³
Rejet intermittent	17 mg/l
Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l

8.1.3 Valeur MAK

Poussière inhalable	10 mg/m ³
---------------------	----------------------

8.2 Limitation et contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Prévoir une ventilation suffisante.
Protection des yeux/du visage	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Assurer l'accès à une douche oculaire.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau est souillée. Enlever rapidement tout vêtement souillé. Utiliser une crème appropriée pour la peau afin de prévenir de son dessèchement. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Granulés
Couleur	Brun
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Pas d'information disponible
pH	Pas d'information disponible
Point de fusion	Pas d'information disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Point d'éclair	Mélange pas classé comme inflammable
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Densité relative	Pas d'information disponible
Densité apparente	1.096 kg/l
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage	Pas d'information disponible
Température d'auto- inflammabilité	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Viscosité	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif
Propriétés d'oxydation	Ne répond pas aux critères de classification comme oxydant

9.2 Autres indications

Autres informations	Aucune information requise.
---------------------	-----------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité	Stable lors de conditions de stockage et transport normales
------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température ambiante normale. Stable dans des conditions normales.
-----------	---

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse lors de conditions normales d'utilisation et de stockage.
--------------------------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter les températures élevées.
---------------------	----------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts, alcalins forts et oxydants.
------------------------	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	La combustion peut émettre des fumées toxiques.
-------------------------------------	---

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas d'information disponible.
Toxicité aiguë – orale	
Toxicité aiguë orale estimative (mg/kg)	6'734.01
Inhalation	Peut provoquer l'irritation de la gorge avec un sentiment d'oppression dans la poitrine. L'exposition peut entraîner la toux ou une respiration asthmatique.
Ingestion	Peut provoquer des douleurs et rougeurs de la bouche et de la gorge.
Contact cutané	Peut provoquer une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.

SECTION 12 : Données environnementales

Écotoxicité	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.
-------------	---

12.1 Toxicité

Toxicité	Pas d'information disponible
----------	------------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit est biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité	Pas d'information disponible.
----------	-------------------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
---------------------------------------	--

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Non applicable.
------------------------	-----------------

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Procédures d'élimination	Utiliser le produit selon les recommandations d'utilisation. Rapporter le produit non utilisé au fabricant ou le remettre à un centre de collecte agréé. Eliminer les emballages avec les déchets ménagers L'élimination des déchets dans des dépôts ou centres de collecte autorisés doit être faite conformément aux directives des autorités locales compétentes.
--------------------------	--

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
---------	--

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage nécessaire pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin	Non.
--	------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations pour la sécurité, la santé et la protection de l'environnement / législations particulières relatives à la substance ou au mélange.**

Législation UE	Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (version amendée).
Classe de stockage	Guide pratique pour l'entreposage des matières dangereuses, édité par les Services de protection de l'environnement des cantons du Nord-Ouest de la Suisse (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Soleure) et les cantons de Thurgovie et Zurich ainsi que l'assurance immobilière (Gebäudeversicherung) du canton de Zurich, 2011.
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs	N'est pas soumis à un seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM, 2015).
Classe de danger pour les eaux	Classe 1: danger faible, selon annexe 3 et 4 VwVwS, 17.03.1999 - Directives concernant les produits dangereux pour les eaux, D.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.
------------------------------------	--

SECTION 16 : Informations complémentaires

Date de création	29.05.2017
Date de révision	-
Remplace la version du	-
Raisons de révision	-
Phrases de risque dans leur intégralité	R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

Mention de danger dans leur intégralité

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions oculaires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont transmises de manière correcte. fenaco société coopérative et ses sociétés filles n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations. Il est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de s'assurer que ces informations sont exactes et complètes par rapport à l'emploi spécifique du produit. Le produit ou les matières premières qu'il contient peuvent causer des risques (encore) inconnus, par conséquent il ne devrait être utilisé qu'avec la prudence nécessaire. Des risques sont décrits dans cette fiche de sécurité, cependant nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers existants.